Image not found or type unknown

Abandon familial divorce et garde d enfant

Par **kayaa**, le **23/05/2015** à **13:45**

Bonjour mon mari et pere de ma fille de 3 ans est parti un matin 28 mars sans donner de nouvelles ni explications nous laissant sans aucunes ressources pour manger et payer nos nombreuses factures j ai fait toutes les demarches main courante caf assistante sociale bnp compte joint on peu rien faire tant que monsieur signe rien mais au secours il ne ns donne aucune nouvelles que faire de plus il continu à avoir les clefs de notre domicile donc peur a chacune de mes sorties donc limitées qu il ne vienne tout prendre
monsieur violent alcoolique...
de l aide car j ai vu une avocat hier qui me paraît suréaliste dans ses propos elle me demande des preuves sur tout et dit que l abandon et tout ses antecedant prison et jugement en plus a venir ne constitue pas de lui qu il soit un mauvais pere ni mari
que faut il de plus comme preuve que je me rabaisse à voir comme elle me le demande notre entourage pour attester de son alcoolisme ou etat general chose que personne ne fera me dit je ne ferait rien
ma fille a de gros souci de sante coeur et etat souvent convulsive lors de forte fievre donc tres souvent hopital voir tout les mois parfois toutes les semaines et moi meme aussi depuis l accouchement par césarienne mal passée suis donc sans emplois

avons personne autour de nous puisque monsieur nous a esseulées je n ais que mes gds parents là pour palier un peu a nos besoins journaliers alimentaire et faire face au decouvert qui s accroit

beaucoup d autres faits à préciser

pouvez vous m orientez pour que je puisse au mieux me battre et me défendre

monsieur a une tres bonne place dans la restauration a prit des conges payées il y a quelques semaines de ça apparement et correspondait avec sa barmaid du soir depuis quelques mois egalement il sortait de plus en plus sans rentrer depuis decembre ensuite tout les weekend et apres meme la semaine sans jamais repondre et donner d explication cela pouvait durer 3 nuits consecutives sans s occuper de l etat sante d urgence de sa fille pourtant.....

Par **domat**, le **23/05/2015** à **14:30**

bjr,

je pense que vous pourriez dès à présent déposer une plainte pour abandon de famille selon l'article 227-3 du code pénal puis éventuellement faire une action devant un tribunal pour obliger votre mari à contribuer à l'entretien de son épouse et de sa fille.
vous pouvez également envisager le divorce.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés